

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T168-2025**Portant réglementation temporaire de circulation, de stationnement et d'occupation du domaine public,
Place Etienne Morillon, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de M. FAVRE Alain, président de l'association de chasse du Marjon, d'une interdiction de stationnement et une permission d'occupation du domaine public Place Etienne Morillon, dans le cadre du démontage des ALGECO le mercredi 12 novembre 2025,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation, le stationnement et l'occupation du domaine public de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'intégralité de la Place Etienne Morillon .

ARTICLE 2 : L'occupation du domaine public est autorisée à l'association de chasse du Marjon sur la Place Etienne Morillon.

ARTICLE 4 : Cette autorisation est valable le mercredi 12 novembre 2025 de 08h00 à 17h00.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 5 : Monsieur FAVRE Alain, président de l'association, est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur FAVRE Alain, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur FAVRE Alain.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 07 vonembre 2025

Affiché le :

07/11/25

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

